

04

Les réseaux sociaux et les risques – 2022

Fiche technique**Secteurs**

Social et Médico-social

Public

Travailleurs en ESAT

Rappel : le principe des actions collectives est de favoriser les échanges inter-établissements. C'est pourquoi, les inscriptions, par établissement, sont limitées à 4 participants maximum par session et 2 en cas de sur inscriptions. Au-delà de 4, le choix sera pondéré par la délégation

Durée

2 jours

Organisme de formation

☞ Institut les Cent Arpents

Date limite d'inscription

25/02/2022

Coût

Les frais pédagogiques sont pris en charge et les frais de repas également s'ils sont pris en commun

Lieux & dates☞ **Groupe 1**

37 : lieu à définir (sur site ou en visio)

Les 24 & 25 mai 2022

☞ **Groupe 2**

36 : lieu à définir (sur site ou en visio)

Les 15 & 16 juin 2022

☞ **Groupe 3**

28 : lieu à définir (sur site ou en visio)

Les 7 & 8 sep. 2022

☞ **Groupe 4**

45 : Saran (Institut les Cent Arpents)

Les 10 & 11 oct. 2022

☞ **Groupe 5**

41 : lieu à définir (sur site ou

Contexte

A l'heure des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui envahissent tous les espaces (privé, professionnel et administratif), il devient plus que nécessaire d'apprendre à apprivoiser les nouveaux outils à disposition, qui deviennent un accès évident à l'emploi, à la culture, à la vie citoyenne et à la socialisation.

Les travailleurs en situation de handicap s'emparent de plus en plus de ces nouvelles technologies et sont avides de connaissance quant à leur bonne utilisation.

Il est ainsi nécessaire, et conformément à la loi 2005-02, de les former pour qu'ils puissent bénéficier des mêmes chances que les autres citoyens à accéder pleinement à ces outils, afin d'avoir les moyens de jouer une part active dans la société.

Outre les difficultés inhérentes à l'utilisation adéquate des nouvelles technologies (difficultés techniques sur téléphone, tablette ; protection du matériel, etc.), il est force de constater que nombre de travailleurs utilisent ces nouveaux outils de communication en méconnaissant les risques et les dangers liés à leur utilisation.

Par conséquent, il est indispensable de les informer des risques et des dangers afférents à l'usage de ces outils : réseaux sociaux, chat, forum, mail frauduleux, spams, paiement en ligne, addiction, etc.

Objectifs**Acquérir des bases et développer des compétences sur :**

- ☞ Les outils de communication (téléphones, tablettes), leur utilisation et leur protection
- ☞ La responsabilité de nos actes sur le net
- ☞ La navigation Internet et les différents moteurs de recherche
- ☞ La réalisation de recherches en toute sécurité (transport, horaire, plan, lieux culturels, démarches administratives, professionnelles, etc.)
- ☞ L'utilisation d'une messagerie électronique en toute sécurité
- ☞ L'utilisation des réseaux sociaux et professionnels, des forums de discussion, des blogs, des sites de rencontres, etc.
- ☞ La connaissance des risques et dangers encourus sur le net (arnaques, protection de la vie privée, paiement en ligne, mauvaise rencontre, etc.) ; sur les conditions d'utilisation de l'environnement informatique (durée d'utilisation, protection du matériel, etc.) ; sur la législation en vigueur et sa propre responsabilité sur le net (téléchargement illégal notamment)
- ☞ La connaissance des interlocuteurs possibles en cas de problèmes (CNIL ; internet-signalement.gouv ; l'association E-litige...)

en visio)

Les 16 & 17 nov. 2022

☞ **Groupe 6****18 : lieu à définir (sur site ou en visio)**

Les 14 & 15 déc. 2022

Interlocuteur Opco Santé**Karine Duval**karine.duval@opco-sante.fr

02 38 42 28 31

Interlocuteur OF**Juliette Michelot ou Benoît Janvier**formation@centarpents.fr

02 38 52 12 12

- ☞ Développer l'insertion sociale et citoyenne en donnant les moyens de mieux comprendre l'environnement et d'y prendre part
- ☞ Développer la confiance en soi

Prérequis**Pré-requis :** travailleurs en situation de handicap en ESAT, utilisateurs réguliers des nouvelles technologies de l'information et de la communication.**Conditions liées au lieu d'accueil des formations :**

Au regard de la situation sanitaire actuelle et du laps de temps assez court entre l'ouverture des inscriptions et la planification de l'organisation, les formations seront, de préférence, organisées au sein d'établissements ayant inscrit des participants. En cas d'impossibilité d'identifier un lieu d'accueil approprié dans le département concerné, les sessions seront réalisées soit en visioconférence, soit à l'Institut Les Cent Arpents.

Si vous êtes d'accord pour que la session de formation se réalise au sein de votre établissement, nous vous remercions de :

- **préciser les possibilités d'accueil de la formation aux dates définies en adressant un mail à M. Benoît Janvier : formation@centarpents.fr**
- prévoir, le cas échéant, sauf pour les sessions « Sensibilisation au premiers secours », les moyens nécessaires (matériel et humain)

Contenu

- ☞ Qu'est-ce que le réseau Internet ?
- ☞ Comment se connecter au réseau Internet ? Le rôle du fournisseur d'accès (Fournisseur).
- ☞ Que trouve-t-on sur le réseau Internet ?
- ☞ Naviguer sur le WEB.
- ☞ Envoyer et recevoir des courriels.
- ☞ Comment utiliser un moteur de recherche ?
- ☞ Accéder aux services courants.
- ☞ Savoir rechercher une adresse sur un plan, un itinéraire.
- ☞ Comment acheter, télécharger, imprimer les informations ?
- ☞ Les réseaux sociaux : c'est quoi ? Comment cela fonctionne-t-il ? Facebook, Instagram... Comment créer un compte ?
- ☞ Les risques associés à Internet : Les virus, les courriers indésirables, les logiciels espion, l'hameçonnage...
- ☞ Les risques spécifiques liés aux réseaux sociaux.
- ☞ Comment se protéger ? Que faut-il faire et ne pas faire ?
- ☞ Savoir protéger sa vie privée. Savoir gérer son temps d'écran.
- ☞ Etre responsable des informations publiées.
- ☞ Comment réagir en cas de problème ? Qui contacter ?
- ☞ Peut-on tout télécharger sur Internet ?
- ☞ Peut-on tout mettre sur Internet ?
- Etre responsable de ses actions sur Internet. Ce que dit la loi : ce qui est autorisé, ce qui est interdit.

Les travailleurs disposant d'un smartphone, d'une tablette ou d'un netbook, peuvent, s'ils le désirent, apporter et utiliser leur matériel personnel lors de la formation.